
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE

de

SAINT-GERMAIN-LAVAL

77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 02 Septembre 2016

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 31 AOÛT 2016**

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel, Mesdames TRINCHEAU-MOULIN Georgette, AUGÉ Elisabeth, TELLIER Aline, BOTREL Dominique, Messieurs FAGIS Christophe, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, TYCHENSKY Jean,
Monsieur MADELENAT François, Conseiller d'opposition

Absents représentés :

- Madame VIRIN Catherine, représentée par Monsieur HUSSON Michel,
- Madame BONHOMME Florence, représentée par Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette,
- Madame DUHAMEL Nathalie, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,

Absents excusés : Madame CHEVAL Michèle, Monsieur MARTIN Olivier,
Monsieur LE GOFF Philippe, Conseiller d'opposition

Absents : Monsieur DUDILLIEU Dany, Madame LE BEUX Véronique,
Monsieur MARTINEZ Jean-Claude, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition

Secrétaire de séance : Madame Aline TELLIER

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des points à évoquer en Affaires et questions diverses :

Monsieur MADELENAT demande à quel moment sera mis au vote la délibération pour le dégrèvement des personnes handicapées, comme évoqué lors du dernier conseil public ?

Madame le Maire répond que ce dossier sera évoqué lors d'un prochain conseil en Septembre.

Madame le Maire indique qu'elle fera une information quant à la réponse du Président du Conseil Départemental concernant le coût du circuit spécial de transport scolaire.

Madame le Maire précise les nouvelles mesures de sécurité à respecter suite à la reconduction du plan Vigipirate et des dernières consignes de l'Education nationale pour la rentrée scolaire. Un mail a été adressé aux parents pour leur indiquer qu'ils ne seraient plus autorisés à pénétrer dans les établissements scolaires.

Un filtrage à l'entrée sera donc fait par les équipes enseignantes.

Pour le jour de la rentrée, seuls les parents des élèves entrants au CP ainsi que les nouveaux arrivants sur la Commune seront autorisés à entrer.

Quant à l'école maternelle, l'entrée sera autorisée uniquement le jour de la rentrée. Madame le Maire indique que l'accueil sera fait en deux temps à 9h00 (grands et moyens) et à 9h30 (petits). Pour le reste de l'année, les parents ne pourront plus entrer.

Ordre du jour :

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 29 JUIN 2016

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Public du 29 Juin 2016.

2 -CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE GESTION ENTRE LE BAILLEUR 3 MOULINS HABITAT ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention avec 3 Moulins Habitat pour la réalisation du cheminement piéton ; cette convention prendra fin à l'échéance de la livraison dudit cheminement.

3 -CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL POUR LE PASSAGE DE LA LIGNE E183.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions qui précèdent,
- d'autoriser Madame le Maire ou son délégué à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre et notamment l'acte de servitude.

4 - CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS LIVRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 AVEC LES PETITS GASTRONOMES.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer la convention de fourniture de repas livrés pour l'année scolaire 2016/2017 avec la Sté « Les Petits Gastronomes », ainsi que l'annexe à la convention pour la mise à disposition gratuite de matériel.

5 -CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A RAISON DE 35 HEURES PAR SEMAINE POUR UNE EMBAUCHE EN CUI-CAE POUR UN TRAVAILLEUR HANDICAPE A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2016.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint Technique en CUI-CAE pour un travailleur handicapé, temps complet (35 heures/semaine), à compter du 1^{er} Septembre 2016.

6 -CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF, NON-TITULAIRE, TEMPS COMPLET A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 2016

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Adjoint administratif, non-titulaire, temps complet à partir du 1^{er} Octobre 2016, conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité du service.

7 -CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION NON-TITULAIRE A COMPTER DU 01-09-2016, TEMPS NON-COMPLET.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer deux postes d'Adjoint d'animation non-titulaire, temps non-complet à compter du 1^{er} Septembre 2016, conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour les services périscolaires.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture de la réponse négative du Président du Conseil Départemental suite à nos courriers sur le transport scolaire par rapport au coût demandé. La réponse est négative, malgré nos diverses interventions. En effet, Madame le Maire indique qu'elle en avait déjà parlé en Amicale des Maires avec le Maire de Diant, car Saint-Germain-Laval s'apparente à un village qui pourrait être classé en RPI avec des hameaux qui sont à plus de 5 kilomètres des écoles. Le Président du Conseil Départemental nous a répondu qu'il ne pourrait réserver une suite favorable à notre demande pour les circuits spéciaux de transport scolaire hors RPI.

Monsieur MADELENAT indique que pour les Lycéens, il faut maintenant souscrire le Pass Navigo. Il n'y a plus d'intermédiaire et il faut payer le tarif plein (environ 380 € pour l'année).

Monsieur TYCHENSKY pense que le Conseil Départemental étant revenu en arrière sur certaines dispositions pour les RPI et pour les collégiens, il faudrait continuer à insister. Saint-Germain-Laval est une commune qui est pire qu'en RPI et que nous sommes la seule commune qui est impactée directement par l'augmentation de la part du Département. Nous ne risquons rien de redemander.

Monsieur FONTAN a représenté Mme le Maire à une réunion sur le transport au cours de laquelle il avait été évoqué les nouveaux tarifs des transports. Certes le Département a augmenté de 15 % sa contribution mais la CC2F a diminué le taux sur les ordures ménagères.

Monsieur BERTHIER indique qu'en ce qui concerne la carte Imagine'R, le Département mettra en ligne le document pour obtenir un remboursement dans le courant du mois de Septembre.

Monsieur HUSSON demande s'il peut être fait un courrier à l'entreprise qui entretient les espaces verts sous les lignes à moyenne tension car il y a eu une très longue coupure d'électricité. Il serait peut-être souhaitable qu'il y ait un courrier adressé à tous les habitants concernés par l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.
Séance close à 21h10.